

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

#### Arrêté du 27 avril 2026 relatif au parcours de soins global pour les personnes recevant ou ayant reçu un traitement pour un cancer

NOR : SFHS2611591A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1415-8 et R. 1415-1-11 à R. 1415-13 ;  
Vu l'arrêté du 24 décembre 2020 relatif au parcours de soins global après le traitement d'un cancer ;  
Vu l'avis du conseil d'administration de la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole en date du 19 août 2025 ;  
Vu l'avis du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie en date du 26 août 2025 ;  
Vu l'avis du conseil de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie en date du 27 août 2025,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'arrêté du 24 décembre 2020 susvisé est ainsi modifié :

I. – L'article 1<sup>er</sup> est ainsi modifié :

- a) Au premier alinéa, le montant : « 180 euros » est remplacé par le montant : « 195 euros » ;  
b) Le troisième alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : « La remontée d'informations et le traitement administratif du dispositif réalisés par la structure sont rémunérés à hauteur de 15 euros. »

II. – A l'article 2, les mots : « après le traitement d'un cancer » sont remplacés par les mots : « pour les personnes recevant ou ayant reçu un traitement pour un cancer ».

III. – A l'article 3, les mots : « après le traitement d'un cancer » sont remplacés par les mots : « pour les personnes recevant ou ayant reçu un traitement pour un cancer ».

IV. – A l'annexe 1 de cet arrêté, toutes les occurrences des mots : « parcours de soins global après le traitement d'un cancer » sont remplacées par les mots : « parcours de soins global pour les personnes recevant ou ayant reçu un traitement pour un cancer ».

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 27 avril 2026.

*La ministre de la santé, des familles,  
de l'autonomie et des personnes handicapées,*  
Pour la ministre et par délégation :

*La cheffe de service,  
adjointe au directeur de la sécurité sociale,*  
D. CHAMPETIER

*La directrice générale par intérim  
de l'offre de soins,*  
J. POUGHEON

*Le directeur général de la santé,*  
D. LEPelletier